

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2017**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 3 juillet 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont et Denis Moreau.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2017-07-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

**De 19h33 à 19h43**

**Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.**

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2017**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2017.

**2017-07-02**

#### **Demande de dérogation mineure - 111-113 rue L'Espérance**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Michel Béland* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser aux 111 et 113 rue L'Espérance, la modification des lots 2 636 868 et 3 065 691 afin de créer un lot qui déroge aux dispositions de l'article 4.2.3 du règlement de lotissement RRU3-2012 quant à la profondeur prescrite d'un lot. Le lot aura une profondeur de 24,68 mètres au lieu de 28 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 111 et 113 rue L'Espérance, telle que présentée par *monsieur Béland*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-03**

#### **Demande de dérogation mineure - 141 rue de la Plage**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Souvenirs du Coeur* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 141 rue de la Plage, la construction de caissons intégrés à la structure du bâtiment principal et implantés à 30 centimètres de la ligne avant, ce qui déroge aux dispositions de l'article 4.4 du règlement de zonage RRU2-2012, qui interdit ce type de construction en cour avant ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 141 rue de la Plage, telle que présentée par *Souvenirs du coeur*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-04**

**Demande de dérogation mineure - zones C-8 et C-9**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par la *Ville de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, aux limites des zones C-8 et C-9, l'aménagement d'une butte contre le bruit surmontée d'une haie brise-vent constituée d'arbustes *Rosa rugosa* qui seront disposés à un intervalle de 1,5 mètre, ce qui déroge aux dispositions de l'article 10.9 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui prévoit une bande paysagère constituée d'arbres plantés en quinconce à une distance maximale de 1,2 mètre, dont au moins 60 % des arbres sont des conifères ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, deux personnes intéressées par cette demande prennent la parole ;

ATTENDU que, suite aux représentations de ces personnes, le conseil municipal entend reconsidérer ce dossier dans sa globalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une butte aux limites des zones C-8 et C-9, telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-05**

**Demande de permis PIIA - 246, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la construction, au 246, rue Notre-Dame (lot projeté 6 118 497), d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 246, rue Notre-Dame (lot projeté 6 118 497), tels que présentés par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Présentation du projet de règlement numéro 218-2-2017**

Conformément aux nouvelles dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, madame la Conseillère, Lynda Pelletier, présente le projet de règlement numéro 218-2-2017 modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes.

## **Dépôt - certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-32-2017**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-32-2017 *aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-156, la zone C-169 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à vingt-quatre logements*, tel que déposé.

**2017-07-06**

### **Adoption du règlement numéro RRU2-32-2017**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-32-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-32-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-156, la zone C-169 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à vingt-quatre logements*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-07**

### **Adoption du 2e projet de règlement numéro RRU2-33-2017**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-33-2017 en date du 3 juillet 2017 ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-33-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-140, la zone C-170 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à huit logements en occupation unifamiliale jumelée*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-08**

**Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012**

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment d'habitation.

**2017-07-09**

**Adoption du projet de règlement numéro RRU2-34-2017**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le projet de règlement numéro RRU2-34-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment d'habitation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-10**

**Demande de raccordement de luminaires supplémentaires au réseau d'éclairage public**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder au raccordement des deux luminaires suivants ;

- intersection des rues Notre-Dame et des Saules ;
- intersection de la rue Notre-Dame et terrasse Lavalard ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 340 00 459 *Contrat mise en place nouvelles lampes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-11**

**Octroi de contrat - Services professionnels pour la programmation de l'automate et autres équipements de la centrale de traitement d'eau**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 27 juin 2017, relativement à l'évaluation des offres de services professionnels déposées dans le cadre de l'appel d'offres public pour la programmation de l'automate et autres équipements de la centrale de traitement d'eau, ainsi qu'à leur recommandation ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, soit *Les Services exp inc.*, le contrat pour des services professionnels pour la programmation de l'automate et autres équipements de la centrale de traitement d'eau, au coût de 146 363,17 \$, incluant les taxes ;

Que ces honoraires soient assumés par le règlement numéro 216-2016 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-12**

**Acceptation d'offre de services - climatisation 275 rue Notre-Dame**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Marois inc.*, en date du 14 juin 2017, pour la mise à niveau de l'unité de climatisation au 275 rue Notre-Dame, au coût de 6 001,70 \$, incluant les taxes ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville de Lavaltrie et transférée au poste budgétaire 02 320 00 522.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-13**

**Acceptation d'offre de services professionnels - préparation plans et devis et surveillance des travaux - ponceau rang du Golf**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Beaudoin Hurens*, en date du 3 juillet 2017, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection d'un ponceau sur le rang du Golf ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 16 265 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 207-2015 visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-14**

**Demande de soumissions publiques - réfection de ponceau - rang du Golf**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réfection d'un ponceau situé sur le rang du Golf.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-15**

**Demande de soumissions publiques - acquisition d'une benne chauffante pour asphalte froide**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour l'acquisition d'une benne chauffante pour asphalte froide.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-16**

**Adoption de l'estimation budgétaire - contrôle animalier**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire pour les Services de contrôle animalier de la Ville de Lavaltrie préparée par madame Madeleine Barbeau, greffière, en date du 15 juin 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-17**

**Adoption de l'estimation budgétaire - réaménagement du parc Gérard-Lavallée**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire pour des travaux de réfection et réaménagement de terrains de tennis et d'un parcours de trekfit au parc Gérard-Lavallée, préparée par *Beaudoin Hurens*, en date du 14 juin 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-18**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - Maison des aînés de Lavaltrie**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise madame Isabelle Champagne, directrice du Service des loisirs et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec *La Maison des aînés de Lavaltrie* relatif au prêt d'un local situé au 47, chemin de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-19**

**Désignation toponymique pour le presbytère**

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité de toponymie pour recevoir une proposition de toponymie pour le bâtiment situé au 1341, rue Notre-Dame, lequel est occupé par le Service des loisirs et des relations à la communauté ;

ATTENDU que la dénomination proposée est *Presbytère J.-B.-H.-Marcotte* et ne fait l'objet d'aucune forme de controverse et qu'elle ne crée aucune confusion avec la toponymie actuelle de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve la dénomination proposée par le Comité de toponymie et adopte le nom *Presbytère J.-B.-H.-Marcotte* pour désigner le bâtiment situé au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie et qu'une demande à cet effet soit déposée à la *Commission de toponymie du Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-20**

**Acceptation d'offre de services professionnels - évaluation 181, rang Saint-François**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Sylvestre Leblond & associés S.E.N.C.R.L.*, en date du 18 mai 2017, visant l'évaluation de la propriété située au 181, rang Saint-François (lots 3 064 652 et 3 066 436), et ce, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 3 000 \$, taxes en sus.



Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 190 00 419 *Honoraires évaluation bâtiment*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-21**

**Mandat à l'UMQ - achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu des présents articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits mandatés par cette résolution, soit l'hypochlorite de sodium 12 % et PAX-XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques, soit les produits mandatés par cette résolution, l'hypochlorite de sodium 12 % et PAX-XL6, nécessaires aux activités de la Ville pour le traitement de ses eaux, pour l'année 2018 ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non-membres UMQ ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-22**

**Mandat au procureur - récupération de taxes**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que mandat soit donné à maître Pierre-Édouard Asselin, avocat de l'étude *Asselin Avocats*, d'intenter, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les procédures jugées nécessaires pour récupérer les sommes dues et ainsi protéger les créances de toute prescription dans les dossiers identifiés par le trésorier et dont les soldes, après l'expédition par ce dernier d'un avis certifié, comporteront au 4 septembre 2017, un solde supérieur à 100 \$ imputable à l'année 2015.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-23**

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017 ;

Que la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-24**

**Destruction documentaire - autorisation**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-25**

**Demande d'approbation du calendrier de conservation**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la greffière, madame Madeleine Barbeau, soit autorisée à signer et à transmettre au nom de la Ville de Lavaltrie, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications, pour approbation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-26**

**Avis de motion et dispense de lecture - règlement de perception relatif à l'entretien des barrages**

Je, Lynda Pelletier, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière, lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement de perception relatif à l'entretien des barrages.

**2017-07-27**

**Ratification d'embauches - Services des loisirs**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Taux horaire</b>
Maxime Lalonde-Gagnon	Surveillant parcs, quai et locaux du 5 mai au 27 octobre 2017	12,33 \$
Gabriel Duchaine Charaf Loucif	Sauveteur du 8 juin au 17 septembre 2017	16,78 \$
Angie Charbonneau	Animatrice - service de garde du 1 <sup>er</sup> juin au 29 août 2017	12,09 \$
Diana Mercier Laurance Brousseau	Animatrice - service de garde du 13 juin au 29 août 2017	12,09 \$
Philippe Ducharme William Lavery Valérie Meunier Oussama Diorane	Sauveteur du 23 juin au 22 septembre 2017	16,78 \$
Loucif Amdjad Mohamed	Sauveteur national du 22 juin au 22 septembre 2017	16,78 \$
Antoine Gagnon	Sauveteur du 22 juin au 22 septembre 2017	15,64 \$
Denis Moreau	Concierge du 3 juillet au 25 août 2017	15,12 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-28**

**Omnium de golf du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal souscrit une somme de 2 385 \$, taxes en sus, au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de leur 6<sup>e</sup> édition de l'omnium de golf, lequel a pour but de soutenir des organismes oeuvrant auprès de la jeunesse lavaltrioise et de contribuer à l'avancement économique et social de la Ville de Lavaltrie ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-29**

**Modification de la résolution 2017-05-35**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2017-05-35 en imputant le paiement de 10 503,02 \$ identifié à Fleetinfo, coupon 968, au règlement 224-2017 *Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications* au lieu du règlement 211-2015.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-30**

**Autorisation de paiements de divers projets**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

**Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux**

Solmatech	Coupon 983	4 972,67 \$
-----------	------------	-------------

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère**

Arcand Laporte Klimpt Architectse	Coupon 984	1 879,84 \$
Groupe ISM	Coupon 994	588,03 \$

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

Médias Transcontinental SEO	Coupon 987	288,27 \$
Médias Transcontinental SENC	Coupon 988	750,45 \$
Les Services exp inc.	Coupon 990	17 979,22 \$
Médias Transcontinental SENC	Coupon 991	230,18 \$

**Règlement 220-2016 – Acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement**

Arcand Laporte Klimpt Architectes	Coupon 985	29 203,65 \$
Ricard groupe conseil	Coupon 986	2 035,06 \$

## **Règlement 223-2017 – Travaux d'aménagement du parc Gérard-Lavallée**

Médias Transcontinental SENC	Coupon 989	736,42 \$
------------------------------	------------	-----------

## **Règlement 226-2017 – Acquisition d'ameublement et réfection et réaménagement de deux bâtiments**

Médias Transcontinental SENC	Coupon 992	608,21 \$
Médias Transcontinental SENC	Coupon 993	813,56 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mai au 25 juin 2017.

**2017-07-31**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de juin 2017**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de juin 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 803 992,70 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 404 à 407, 42805 à 42847, 42849 à 42883, 42887 à 42997, 43001 à 43024, 43026 à 43043).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2017-07-32**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Jean Claude Gravel, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017.

---

Jean Claude Gravel, maire